

# Maison Pour Tous Monfleury

5, rue Hector Berlioz 84000 AVIGNON

09.66.84.78.68

## **REGLEMENT INTERIEUR du Centre de Loisirs**

*A partir de 3 ans scolarisé jusqu'à 11 ans*

### **Qu'est-ce qu'un Centre de Loisirs :**

- Un Centre de Loisirs est organisé pendant les vacances scolaires
- C'est un lieu, où les enfants sont heureux de venir et veut s'y épanouir dans le respect des règles de vie en collectivité.
- Le Centre de Loisirs offre l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, organisées à partir d'un projet éducatif propre à chaque organisateur, et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement.

### **Modalité d'inscription :**

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants scolarisés de 3 à 11 ans.

**Les places sont ouvertes, prioritairement aux enfants, adhérents de la MPT Monfleury du Territoire Ouest d'Avignon (Quartier Champfleury, Cité Louis Gros et Monclar, Saint Roch, Terminus, Baigne-Pieds).**

Les inscriptions sont prises en compte en fonction des capacités d'accueil de chaque groupe d'âge.

### **Dossier d'inscription :**

Un dossier d'inscription est à compléter et doit être mis à jour si nécessaire.

Le dossier reste valable pour l'année scolaire, à condition que tout changement (santé, adresse, activité professionnelle...) soit signalé au responsable des inscriptions.

La partie sanitaire devra être remplie, signée et mise à jour par les parents ou la personne responsable de l'enfant.

**Toute absence non justifiée dans les conditions précitées (en cas d'annulation tardive ou sans certificat médical) sera facturée.**

## **Accueil du Centre de Loisirs MONFLEURY :**

### **HORAIRE :**

Les horaires d'ouverture des vacances scolaires et des vacances d'été :

- Accueil du matin à partir de **8h00 jusqu'à 9h00**
- Accueil du soir à partir de **17h00 jusqu'à 18h00**

### **Les enfants ne seront pas acceptés avant l'heure d'ouverture et doivent être impérativement récupérés à l'heure de fermeture.**

- L'enfant peut être récupéré avant la fin des activités, seulement pour rendez-vous médical, la responsabilité incombe alors de fait à la personne (habilitée) venue le chercher.  
Une décharge doit alors être signée des parents ou de la personne responsable de l'enfant.

### **LIEU :**

L'accueil du matin et du soir aura lieu à **l'école Louis GROS, côté maternelle et primaire.**

- Les enfants sont placés sous notre responsabilité dès qu'ils sont dans les locaux de l'école Louis GROS. Ils ne sont plus considérés comme dépendants de notre autorité dès qu'ils seront repris par leurs parents et en dehors des horaires indiqués ci-dessus.
- Les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes autorisées par les parents.

Dans le cas des parents divorcés ou séparés, le parent responsable de l'enfant est le seul autorisé à se présenter en nous communiquant l'acte de jugement lui confiant la garde de l'enfant.

### **RESPONSABILITE**

- Il est fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- Sauf cas exceptionnel, ne pas donner d'argent de poche aux enfants.
- Veillez à ce que les enfants n'apportent à la Maison Pour Tous Monfleury, ni bijoux, ni objets de valeur. En effet, en cas de perte de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et la Maison Pour Tous Monfleury y décline toute responsabilité.

Pour la sécurité physique morale et affective, les agressions physiques et verbales, les attitudes sectaires et violentes pourront faire l'objet d'une convocation des personnes responsables (parents ou tuteurs) et risquent de conduire à l'exclusion et au non remboursement des activités.

- Le droit à l'image doit être signé par les parents ou le responsable légal de l'enfant (annexe).

**Fait à Avignon, le .....**

**Signature parentale ou du tuteur légal**